



Valeur à la tête de puits :

Valeur de la production – tous les coûts encourus relatifs au traitement et à la mise en marché, incluant la part des frais fixes pouvant être attribuée au traitement et la mise en marché.

Ne peut être inférieure à 10 % de la valeur de la production minérale. En 2019, la valeur à la tête de puits (~4.3 G\$) représentait environ 47 % de la valeur de la production minérale (~9.2 G\$) et rapportait 0.28 G\$.